

BUREAU DE NORMALISATION CERAMIQUE ET TERRE CUITE

Conditions de participation au BNCT

Si vous souhaitez participer aux Commissions de Normalisation du BNCT, deux types de participation vous sont proposés : une participation en tant que « membres actifs » ou une participation en tant que « membres associés ».

Membres actifs du BNCT

Les droits des membres actifs sont :

- ✚ Participation aux différentes réunions de Commission et suivi de l'avancement des projets ;
- ✚ Contribution à la définition des besoins normatifs et des objectifs pour répondre aux besoins des entreprises du secteur ;
- ✚ Contribution à l'élaboration des commentaires et des votes à tous les stades d'avancement des projets de norme pour faire valoir le point de vue français dans les instances européennes et internationales ;
- ✚ Participation à la délégation française pour assister aux réunions plénières de TC et/ou aux groupes de travail du CEN et de l'ISO.

La participation financière des « membres actifs » se fait soit par le biais d'un **Syndicat** (6098 euros HT) soit par une **participation directe forfaitaire** (1700 euros HT).

Membres associés du BNCT

Les « membres associés » n'ont pas d'obligation de participation financière au BNCT mais en contrepartie leurs droits et accès sont limités.

Les droits des membres associés sont :

- ✚ Participation aux enquêtes probatoires ;
- ✚ Participation aux dépouillements des enquêtes probatoires.

Les droits des membres actifs et associés sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Droits	Membres	
	Actifs	Associés
Réception de tous documents en provenance du BNCT	√	
Participation aux réunions de Commission	√	
Participation aux enquêtes probatoires	√	√
Participation aux réunions de dépouillement des enquêtes probatoires	√	√
Participation aux enquêtes vote formel ou UAP	√	
Etre membre de la délégation française à une réunion plénière de TC (CEN ou ISO)	√	
Etre membre d'un groupe de travail d'un TC (CEN ou ISO) pour représenter la France	√	

Pour plus d'informations, contacter

Mme Anne Sophie ITTEL
Tél. : + 33 (0) 1 56 56 70 76
ittel.sfc@ceramique.fr

BUREAU DE NORMALISATION CERAMIQUE ET TERRE CUITE

PARTICIPATION DIRECTE FORFAITAIRE AU BNCT

Je souhaite participer à la Commission de normalisation :

- D10A « Appareils sanitaires »
- P61A « Carreaux et dalles céramiques »
- B40E « Matériaux et produits réfractaires »
- V10 « Arts de la table »

Participation en tant que « membre actif ». Participation forfaitaire directe de **1700 € H.T.**
(2033,20 € T.T.C)

Règlement ci-joint par chèque bancaire (à l'ordre de la Société Française de Céramique) **ou par virement bancaire** (RIB 30004 00274 00010342353 58)

Participation en tant que « membre associé ».

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Email :

Date, cachet et signature

A retourner au :
BNCT
Société Française de
Céramique
23, rue de Cronstadt
75015 PARIS